

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION
AUX MANIFESTATIONS NATIONALES EN LIEN AVEC LA LOI ORE
« Orientation et Réussite des Etudiants »**

(à remettre¹ par l'intéressé-e à l'enseignant-e responsable du TD manqué avant la fin des enseignements)

Je soussigné-e,

déclare avoir pris part à la manifestation nationale du **jeudi 22 mars 2018 après-midi**, et n'avoir pas pu, pour cette raison, assister au TD suivant :

Intitulé de l'EC (et, le cas échéant, groupe de TD)	Nom de l'enseignant-e

Date

Signature originale :

Conformément au vote de la CFVU du 5 mars 2018, la remise de cette déclaration aux enseignants dont le TD n'a pas été suivi vaut dispense d'assiduité, dans les limites énoncées ci-dessous.

VOTE de la CFVU du 5 mars 2018 :

« La CFVU se prononce en faveur d'une dispense d'assiduité pour les étudiants qui participent aux manifestations nationales en lien avec la loi "Orientation et réussite des étudiants" (ORE).

Cette dispense d'assiduité concerne les séances de TD hors évaluation ou contrôle terminal. Elle ne concerne pas les sessions d'examens.

Une déclaration simplifiée permettra aux étudiants de bénéficier des aménagements votés à la CFVU. »

¹ Cette déclaration ne peut pas être transmise par voie électronique à l'enseignant-e.